

+PREAMBULE

Le rapport d'orientation budgétaire et le débat

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) n'est pas un compte administratif, ni un budget, c'est une projection financière qui n'affecte en rien les prérogatives du conseil municipal à voter annuellement son budget.

Ainsi, prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le DOB a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités au regard de l'évolution possible de la situation financière de la collectivité.

Son rapport, en intégrant les perspectives de fonctionnement (gestion courante) et d'Investissement (PPI et contrat municipal associé) vise également à permettre à l'assemblée municipale et après intégration des projets de la commune, d'apprécier si au terme du mandat en cours, la commune est en capacité de préserver ses ratios prudentiels en termes d'épargne et de capacité de désendettement.

Cette projection revêt une valeur stratégique sur la durée du mandat 2022-2026 avec, pour cette année, l'intégration dans cette prospective des effets non neutres en charges et en ressources de la pandémie.

Pour convenablement débattre de ces orientations budgétaires, il est important de les resituer à la fois dans le contexte économique international et national mais aussi au regard du contexte financier résultant :

- d'une part de la Loi de Finance 2022 en ce qu'elle a prévu pour les collectivités territoriales
- et d'autre part de l'exécution du budget 2021 au terme de l'exercice écoulé.

**

SOMMAIRE

I. Le contexte économique et social

II. Au niveau International

III. Au niveau National

IV. Le contexte financier

La loi de finances 2022 et ses impacts sur les comptes de collectivités

Locales

Le contrôle administration 2021 provisoire de Foulayronnes

V. Orientations budgétaires de la Ville de Foulayronnes

VI. Fonctionnement de la Collectivité : une capacité d'investissement retrouvée

VII. Recettes de Fonctionnement / Paramètres proposés au débat

VIII. Fiscalité

IX. Concours de l'Etat

X. Autres recettes (produits et services)

XI. Dépenses de fonctionnement / Paramètres proposés au débat

XII. Dépenses Ressources Humaines

XIII. Subventions

XIV. Autres dépenses de fonctionnement

XV. Détermination de l'épargne brute projetée (Capacité d'autofinancement)

XVI. Investissement de la collectivité : dans des projets globaux, universels et utiles à tous

XVII. Dépenses d'Investissement - Programmation des investissements de la Collectivité / PPI –

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS proposé au débat

- Projets « récurrents »
- Projets en phase d'étude
- Projets à engager

XVIII. Recettes d'investissement / Paramètres proposés

C. Besoin de Financement de l'Investissement

D. Les indicateurs de gestion au terme du mandat

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL INTERNATIONAL ET NATIONAL

Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent mais les perspectives s'améliorent.

Au niveau mondial

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble, des grandes économies développées, a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.



Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement puis s'est maintenue avec un rythme soutenu sur l'année 2021.

La hausse importante des prix de l'énergie a constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro ressort à un niveau de l'ordre de 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

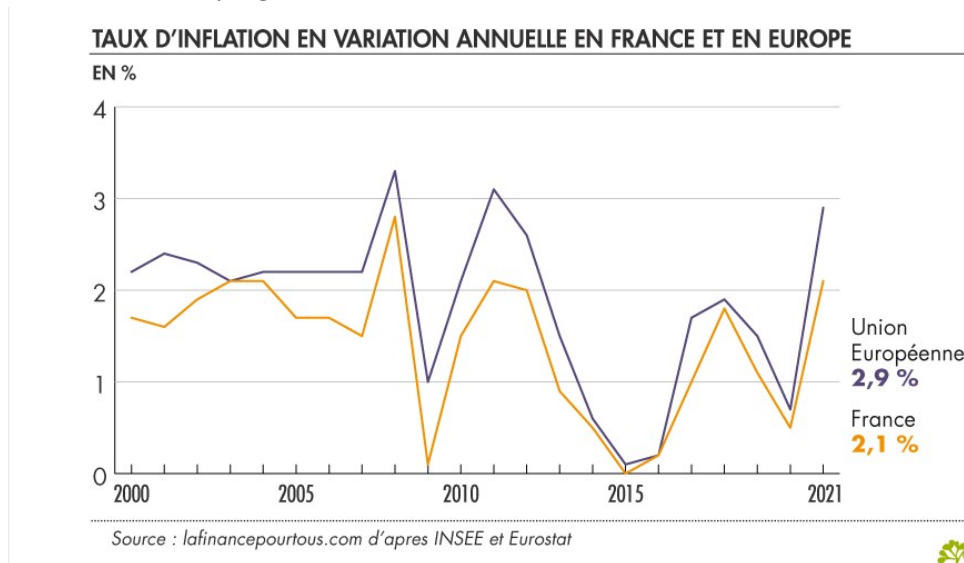
France : retour à la normale sur le marché du travail

Sous couvert de l'émergence de nouveaux variants la France s'en sort bien. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

France : une inflation transitoire qui se prolonge

Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %.



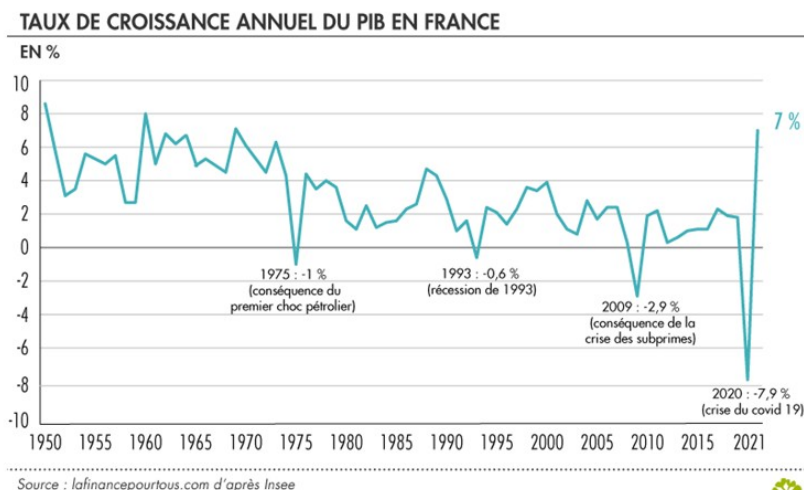
France : Le dette publique en expansion source d'instabilité locale

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

Contextualisation financière pour 2022 :

- Contexte macro-économique
 - Croissance France 4,0 %
 - Croissance Zone € 4,4 %
 - Inflation 1,5 %
- Administrations publiques
 - Croissance en volume de la dépense publique -3,5 %
 - Déficit public (% du PIB) 4,8 %
 - Dette publique (% du PIB) 114,0 %

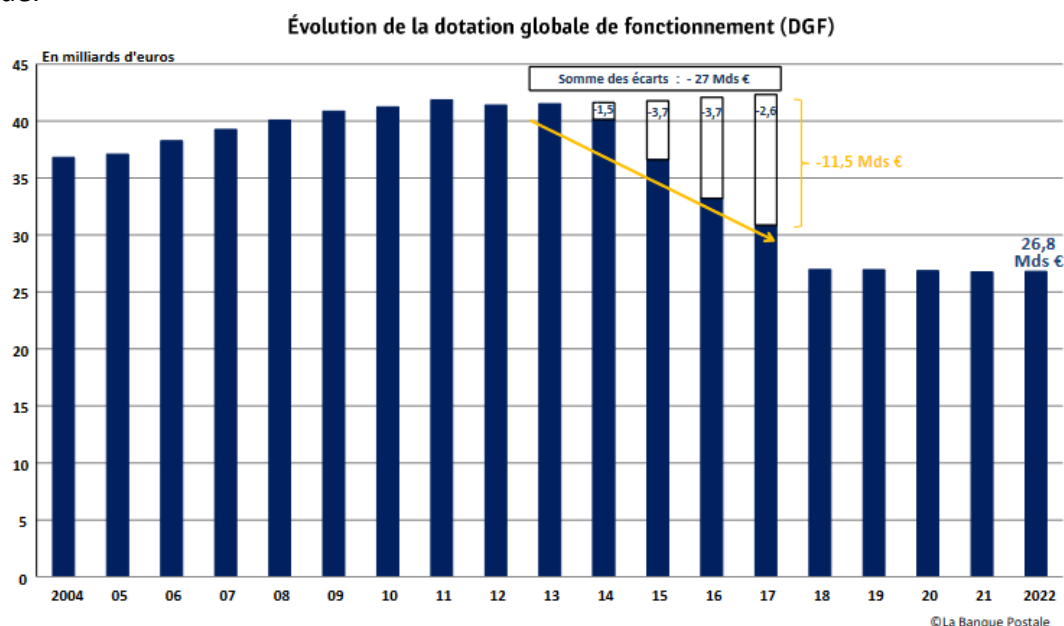


II - LE CONTEXTE FINANCIER pour 2022

A) La loi de Finances 2022 et ses impacts sur les comptes de la collectivité

- **Des dotations stables**

L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement est stabilisée à son niveau de 2021 (26,8 milliards d'euros dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal). Seule évolution, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui progresseront respectivement chacune de +95 millions d'euros. L'enveloppe de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) sera également abondée de 350 millions d'euros supplémentaires pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.



Une réforme des indicateurs financiers : L'article 47 de la LF est à observer car il introduit une réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés notamment dans la répartition des dotations et fonds de péréquation : le potentiel fiscal. Donc son assiette serait élargie des droits de mutation et de la taxe locale sur la publicité extérieure. Introduction progressive jusqu'en 2027 et un effet de lissage.

- **La réforme de la taxe d'habitation (TH) s'achève à la fin de l'année 2022. L'Etat compensera en totalité le manque à gagner des communes (sur bases 2017).**

Les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations continueront à être « neutralisés ».

- **La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

La revalorisation des bases locatives sera de +3,4% en 2022. Ce gros rattrapage est lié au retour de l'inflation en raison de la formule de calcul du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. La taxe d'aménagement va augmenter d'au moins 7% en 2022.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Il correspond au

glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent.

Pour 2022, eu égard à l'impact potentiel sur aussi les collectivités de la croissance des coûts énergétiques, une mesure gouvernementale spécifique fait progresser les bases légales de la fiscalité locale à +3.4%.

III- Orientations Budgétaires de la Ville de Foulayronnes

A) FONCTIONNEMENT : des recettes optimisées, des dépenses maîtrisées

1) Les recettes de fonctionnement et les paramètres proposés / une progression globale raisonnable en moyenne annuelle de 1.57 %

Les services municipaux ont pris le chemin d'une optimisation permanente des recettes municipales notamment les subventions.

a- La fiscalité / poursuite du gel des taux des impôts communaux

Depuis 8 ans, la ville de Foulayronnes maintient les taux communaux sans augmentation. Pour rappel les taux sont les suivants :

	Taux à Foulayronnes en 2021	Taux de la strate 2020
Taxe d'habitation*	10,20	15,29
Taxe foncier bâti	25,70	20,96
Taxe foncier non bâti	94,13	52,45

*Taux non modifiable depuis 2020 (réforme TH)

Pour la taxe d'habitation et compte tenu de sa réforme prévoyant sa suppression progressive d'ici à 2023 et la compensation par l'Etat sur la base de la recette recouvrée en 2017, le montant de cette dernière est maintenu à l'identique sur le mandat

Pour les taxes foncières « bâti » et « non bâti », le Parlement a choisi d'augmenter l'assiette de 3.4% dans la Loi de finances 2022.

Pour les années à suivre de 2023 à 2026, il est proposé de projeter l'évolution raisonnable de ces bases à +1.5 % par an, eu égard à la prospective d'inflation estimée par les experts à environ 2% sur la période. En effet depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire, à savoir un relèvement des bases légales fondé sur le taux d'inflation constaté.

Les compensations d'exonération des taxes foncières quant à elles, sont calculées sur la base de 1.5 % par an, ce qui semble raisonnable au regard des comptes administratifs précédents.

b- Les concours de l'Etat / stables sur base 2017

Conformément à la loi l'ayant réformée, le montant de la DGF est maintenu sur la base de sa valeur 2017, en valeur absolue de l'ordre de 760 0000 € qui sera reconduit de 2021 à 2026 avec toutefois une Dotation de Solidarité Urbaine en probable augmentation pour Foulayronnes estimée à 1.5% en moyenne par an.

c- Autres compensations / stables sur base 2020

Il est raisonnable de penser que les dotations versées par d'autres organismes, notamment la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) seront maintenues à un niveau identique à l'exercice précédent.

d- Les produits des services / progression raisonnable en deçà de l'inflation

Sur ce mandat, il est proposé une évolution sur ce poste de 1.5% pour la période 2022 à 2026 calée sur l'inflation prévisionnelle.

En €	2022	2023	2024	2025	2026
Atténuations de charges (Chap. 013)	35 600	35 000	35 000	35 000	35 000
Produits des services, domaine et ventes diverses (Chap. 70)	320 429	325 236	330 114	335 066	340 092
Impôts et taxes (chap. 73)	2 877 530	2 920 693	2 964 503	3 008 971	3 054 105
Dotations, subventions et participations (chap. 74)	1 200 000	1 218 000	1 236 270	1 254 814	1 273 636
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	58 000	61 580	65 196	68 848	72 536
Produits financiers (chap. 76)	10	10	10	10	10
Produits exceptionnels (Chap. 77) hors 775	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total recettes réelles fonct.	4 511 569	4 580 519	4 651 094	4 722 709	4 795 380
Total recettes réelles fonct. Hors recettes excep.	4 491 569	4 560 519	4 631 094	4 702 709	4 775 380

Soit une progression projetée des recettes de fonctionnement de +1.57 % en moyenne annuelle

2) Les dépenses de fonctionnement et les paramètres proposés / Poursuite de la maîtrise avec une variation annuelle de +0.55%

- **Les charges à caractère général / +0.5% par an en deçà de l'inflation prévisionnelle**

Il est proposé, à partir d'une moyenne constatée des trois derniers exercices, de poursuivre cet effort de maîtrise en pratiquant une hausse limitée à 0.5 %, soit en deçà des prévisions de la hausse de l'inflation de la BCE. La BCE a formulé les projections suivantes : 0,8% en 2021 et 1,3% en 2022.

- **Les charges de personnel / Une baisse sensible suite à un départ important à la retraite – Stabilisation financière**

Foulayronnes est une ville où il fait bon vivre et où les personnels sont fidélisés dans leur activité. Par suite, lorsqu'un agent y travaille, il y reste souvent jusqu'à la retraite. Avec les mécanismes de GPEEC et d'évolution normale de carrière, les agents sont expérimentés avec des salaires périodiquement valorisés et un réel

épanouissement professionnel. L'année 2021 fût une année de départs à la retraite avec des remplacements progressifs permettant une progression maîtrisée de la masse salariale à 1% annuel.

- **Autres charges de gestion courante / une progression raisonnable de 0.5% par an**

Le chapitre 65 se situe à un niveau de charges annuelles estimées à 500 000 €. Il est proposé de fixer la progression moyenne annuelle à 0.5% en corrélation avec l'évolution projetée des charges courantes (011) et donc légèrement en deçà de l'inflation.

- **Les charges financières / des intérêts en baisse eu égard à la dette renégociée : Une capacité d'emprunt augmentée**

Les charges financières projetées (intérêts de la dette) tiennent compte du remboursement de la dette actuelle après sa renégociation délibérée le 1er juillet 2020, majorées de la projection de la dette nouvelle à contracter pour assurer le besoin de financement des nouveaux investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune au regard de son contrat municipal (cf. ci-après projection recettes et dépenses d'investissement)

Exprimé en €

Description	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	1 075 000	1 080 375	1 085 777	1 091 206	1 096 662
Charges de pers. et frais assimilés (012)	2 330 000	2 353 300	2 376 833	2 400 601	2 424 607
Attén. de produits (014)	167 000	156 750	156 750	156 750	156 750
Autres charges de gestion courante (65)	500 000	502 500	505 013	507 538	510 075
Charges financières (66)	36 650	39 854	36 592	33 172	29 735
Charges exception. (67)	2 000	2 010	2 020	2 030	2 040
Dépenses imprévues (022)	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dotation aux amortissements (042)	202 200	160 000	170 000	180 000	190 000
Total dépenses réelles de fonct.	4 130 650	4 139 789	4 167 984	4 196 297	4 224 870
Total dépenses réelles de fonct. Hors charges except.	4 128 650	4 137 779	4 165 964	4 189 267	4 222 829

Soit une progression projetée des dépenses de fonctionnement de + 0.57 % en moyenne annuelle

COMMENTAIRE GENERAL SUR LA PROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Tout a été entrepris pour éviter un effet ciseau où la progression des dépenses viendrait croiser une hausse plus faible des recettes

En effet il est à noter que dans cette prospective budgétaire de 2022 à 2026 les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) augmentent en moyenne annuelle de 0.57% quand les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) progressent elles, en moyenne annuelle de 1.57%, au bénéfice de l'amélioration de l'épargne de gestion de la commune.

Cette situation semble raisonnablement possible dans la mesure où :

- la masse salariale est stabilisée grâce à un rajeunissement des effectifs sans compromettre la prise en compte d'un Glissement Vieillesse Technicité prévu à hauteur annuelle de 1.5% ni la qualité des services rendus aux administrés,
- la performance de la fiscalité est prévue par l'effet de croissance des bases légales - sans augmentation bien sûr et ce depuis maintenant 8 années des taux des impôts locaux - à hauteur exceptionnelle en 2022 de 3.4% sur le TFB et le TFNB par décision gouvernementale puis par prudence de 2023 à 2026 à 1.5 % eu égard à une inflation fort probable à un niveau de l'ordre de 1.5% à 2%

Par suite la capacité d'autofinancement de la commune (CAF) est raisonnablement projetée en amélioration

	2022	2023	2024	2025	2026
RRF	4 511 569	4 580 519	4 651 094	4 722 709	4 795 380
DRF	4 130 650	4 139 799	4 167 984	4 196 297	4 224 870
EPARGNE DE GESTION	380 919	440 720	483 110	526 412	570 510
INTERETS DE LA DETTE	36 650	39 864	36 592	33 172	29 735
EPARGNE BRUTE	344 269	400 856	446 518	493 240	540 775
en %	7,63	8,75	9,60	10,44	11,28

B) INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT MUNICIPAL 2020-2026

1) Dépenses d'investissement : préserver le patrimoine communal et poursuivre le contrat municipal.

La prospective d'investissement a été établie en distinguant les travaux et équipements de préservation du patrimoine communal (bâtiments, matériels, ...) des investissements de projets s'inscrivant au titre du Plan Pluriannuel d'investissement dans les engagements de notre contrat municipal.

- Construction du pôle de santé pluridisciplinaire
- Aménagement du site de Flottis
- Sécurisation et modernisation des écoles
- Achèvement des programmes d'AD'AP d'accessibilité de la commune pour les personnes à mobilité réduite
- ...

INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024	2025	2026
Pôle de santé pluridisciplinaire	1 500 000				

Avenue du Caoulet				200 000	200 000
Ecole maternelle	30 000	200 000			200 000
Infrastructures sportives	20 000	30 000	60 000	40 000	60 000
Sécurisation des écoles	82 500				
Investissements courants (PAI)	250 000	300 000	300 000	350 000	350 000
Aménagement Flottis	20 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Ad'Ap	50 000	40 000	60 000	20 000	50 000
Capital	228 114	251 154	253 530	255 931	258 357

TOTAUX	2 150 614	641 154	843 530	875 931	1 098 357
---------------	-----------	---------	---------	---------	-----------

2) Les recettes d'investissement : maximaliser les subventions externes possibles

RECETTES en €

INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024	2025	2026
Pôle de santé pluridisciplinaire	1 269 290				
Aménagement Flottis	0	15 000	15 000	15 000	15 000
Ecole maternelle			100 000		100 000
Avenue du Caoulet		47 000	47 000	47 000	47 000
AC de compensation provisoire	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000
FST				100 000	100 000
Infrastructures sportives		10 000	10 000	10 000	10 000
Sécurisation des écoles (FST)	33 333				
Ad'Ap 2017 2018 2019	25 830	31 630	15 000	15 000	15 000
Investissements courants (PAI)	93 500	30 000	30 000	30 000	30 000
TOTAL SUBVENTIONS	1 468 953	133 630	217 000	117 000	217 000
TLE	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
FCTVA	49 000	300 000	150 000	40 000	100 000
Dot aux amort.	202 200	250 000	250 000	200 000	150 000
Emprunt PSP	300 000				
TOTAL RECETTES	2 080 153	743 630	677 000	417 000	527 000

3) Capacité de financement : Un excédent d'investissement dégagé important

Excédent d'investissement de 2021

2022	2023	2024	2025	2026
+ 337 454.12	+ 647 912	+1 198 411	+ 1 519 310	+1 590 797

Un excédent important en fin 2026 de 1 590 797 €

4) Une gestion financière saine : une capacité de désendettement

Capacité de désendettement					
commune	8.8 ans	7.5 ans	6.3 ans	5.2 ans	4.3 ans
Dette par habitant					
commune	539 €	548 €	503 €	458 €	412 €
Strate en 2020	802 €				